

L'OPANO compte 12 membres dont le Canada (en tant qu'État côtier), la CE, l'Union soviétique, la Norvège, le Japon et sept autres pays. Le Canada gère les pêcheries à l'intérieur de sa zone de 200 milles alors que l'OPANO gère les stocks du Grand Banc qui chevauchent la zone de 200 milles ainsi que les stocks de poisson du Bonnet flamand (entièrement situé à l'extérieur des 200 milles). Un stock de poisson est un peuplement distinct qui ne se mélange pas à un autre stock ou qui le fait à un degré très limité. Par gestion d'un stock de poisson, j'entends l'établissement du total des prises autorisées (TPA) pour ce stock, l'allocation de contingents de pêche et l'adoption d'autres mesures de conservation.

Après la mise en place de la zone de 200 milles en 1977, le Canada a sensiblement réduit les prises à l'intérieur de sa zone de 200 milles pour permettre la reconstitution des stocks de poisson. L'OPANO a de même réduit les prises dans le cadre d'une approche conservationniste, également pour permettre le repeuplement des stocks de poisson et pour assurer la durabilité à long terme des pêcheries.

Personne ne prétend que le Canada ou l'OPANO ont été des modèles de perfection en matière de gestion des pêcheries. Il y a toujours un certain degré d'incertitude, et des erreurs ont été commises. Mais jusqu'en 1986 il y a eu un engagement sincère et solide de la part du Canada et de tous les autres membres de l'OPANO envers la conservation et la bonne gestion des ressources.

Toutefois, depuis 1986 et l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CE, l'OPANO est confrontée à des problèmes majeurs. En 1986, la CE a subitement cessé d'appuyer et de respecter les mesures de conservation adoptées par l'Organisation. Elle commença plutôt à fixer ses propres contingents en dépit de toute logique de conservation: par exemple, le contingent de plie américaine au sud du Grand Banc dépassait de presque 18 fois celui fixé par l'OPANO.

Cette surpêche par la CE a fortement réduit les stocks de poisson. Un exemple significatif est celui des trois stocks de poissons plats du sud du Grand Banc. En 1986 les TPA fixés par l'OPANO sur la base de l'ensemble des avis scientifiques reçus pour ces stocks totalisaient 75 000 tonnes. Pour 1990, les TPA pour ces stocks ne représentent globalement que 34 900 tonnes. Soit une réduction de plus de 50% en quatre ans seulement.